

PROCÈS-VERBAL
de la
RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL DU STSE
5 – 6 novembre 2017

Participant(e)s :

Confrère Todd Panas, président national
Consoeur Shimen Fayad, vice-présidente nationale
Consoeur Karla Levangie-Connor, VPR, Atlantique
Confrère Robert Chafe, VPR, Terre-Neuve/Labrador
Confrère Marc Blanchard, VPR, Scotia-Fundy
Confrère Steve Maund, VPR, N.-B./Î-P-É
Consoeur Maryse Veilleux, VPR, Québec
Confrère Benoît Thibault, VPR, Québec
Consoeur Jayne Powers, VPR, capitale nationale
Confrère Michel Lépine, VPR, capitale nationale
Consoeur Cheryl Sullivan, VPR, Ontario
Confrère Kevin Lundstrom, VPR, Ontario
Consoeur Faye Kingyens, VPR, Manitoba
Confrère Larry Schlosser, VPR, Saskatchewan
Confrère Mark Gilchrist, VPR, Prairies et Nord
Consoeur Darlene Lewis, VPR, Alberta/C.-B./Yukon
Confrère Richard May, VPR, C.-B./Yukon

1. **CONVOCATION**

La réunion de l'Exécutif national est déclarée ouverte à 9h04 le 5 novembre 2017, sous la présidence du confrère Todd Panas, président national.

2. **DÉCLARATION SUR LE HARCÈLEMENT**

Le confrère Larry Schlosser, vice-président régional, Saskatchewan, est désigné comme coordonnateur du harcèlement et procède à la lecture de la déclaration en question.

3. **HEURES DES SÉANCES**

Il est décidé, par consensus, que les heures des séances soient les suivantes :

Le 5 novembre - de 9 h à 11 h 45, et de 13 h à 17 h, et
Le 6 novembre - de 9 h à 11 h 45, et de 12 h 45 jusqu'à ce que toutes
les affaires aient été réglées.

4. **TABLEAU D'HONNEUR DU STSE**

Judy Diotte, Section locale 70742
James Funk, Section locale 50012
Joey Habib, Section locale 00009
Devon Kuntz, Section locale 50012
Guy Lafond, Section locale 70742
Ivan Pylypuik, Section locale 50012
Michel St-Amour, Section locale 70742
Linda Rose, Section locale 80019
Alain Bélanger, Section locale 10042
Nikki Kish, Section locale 00144

Une minute de silence est ensuite observée à la mémoire des membres qui ont perdu la vie au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport.

5. **ORDRE DU JOUR**

MOTION : Lépine/Veilleux

Que l'ordre du jour soit adopté ainsi modifié :

Que soit ajouté :

33a. Motion concernant un don (C. Sullivan)

Que soit supprimé :

10. Rapport des fiduciaires de la Section locale 70008 (sera traité en séance à huis clos)

Motion adoptée par consensus.

6. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL**

MOTION : p/a Fayad/Kingyens

Que le procès-verbal de la téléconférence du Conseil national du 25 avril 2017 soit adopté.

ADOPTÉ (VC 1)

La consoeur Shimen Fayad, vice-présidente nationale, occupe la présidence.

7. **RAPPORT DU PRÉSIDENT NATIONAL**

Le confrère Todd Panas, président national, désire apporter des renseignements supplémentaires à son rapport en raison des événements qui ont eu lieu depuis sa rédaction, soit :

- Remerciements au personnel du bureau et à la consoeur Shimen Fayad, vice-présidente nationale, pour la configuration et l'organisation du bureau national,
- Changements au sein du personnel en raison de départs à la retraite et de nouvelles affectations, et
- Interventions sur les lieux de travail de l'ASPC et de SC.

MOTION : p/a Panas/Levangie-Connor

Que le rapport du président national soit adopté.

ADOPTÉ (VC 2)

Le confrère Todd Panas, président national, reprend la présidence de la réunion.

8. **RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE NATIONALE**

La consoeur Shimen Fayad, vice-présidente nationale, désire à son tour apporter des renseignements supplémentaires à son rapport en raison des événements qui ont eu lieu depuis sa rédaction, soit :

- Entrée des griefs dans le logiciel UnionWare,
- Aide relative à la fiducie de la Section locale 70008, et
- Descriptions de travail du personnel.

MOTION : p/a Fayad/Schlosser

Que le rapport de la vice-présidente nationale soit adopté.

ADOPTÉ (VC 3)

9. **RAPPORTS DES VICE-PRÉSIDENT(E)S DES RÉGIONS**

(Rapports non reçus à la date de la réunion : Confrères Steve Maund, VPR-N.-B./Î-P-É, Robert Chafe, VPR-Terre-Neuve/Labrador, et Kevin Lundstrom, VPR-Ontario)

Le confrère Mark Gilchrist, VPR-Prairies et Nord, désire ajouter à son rapport qu'il a créé un nouveau libellé pour le Programme d'apprentissage mixte (PAM), et que même s'il a bien été accueilli un nouveau module ne peut être créé pour le moment, par manque de fonds.

La consoeur Karla Levangie-Connor, VPR-Atlantique, aborde la procédure de règlement des griefs différente pour les questions touchant la paye, leur ajout à l'ordre du jour des réunions des CCSP régionaux, et l'importance de les soulever dans toutes les régions.

MOTION : p/a Blanchard/Sullivan

Que les rapports de vice-président(e)s des régions soient adoptés.

Motion adoptée par consensus.

11. **RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA TÉLÉCONFÉRENCE DU 26 SEPTEMBRE 2017**

MOTION : p/a Maund/Gilchrist

Que le procès-verbal de la téléconférence du 26 septembre 2017 soit adopté.

ADOPTÉ (VC 4)

12. **RATIFICATION DU SCRUTIN PAR COURRIEL SUR LA STRUCTURE ET LE MANDAT DE LA SECTION LOCALE 70008**

MOTION : p/a Fayad/Levangie-Connor

Que le scrutin organisé en ligne les 28 et 29 septembre 2017 sur la structure et le mandat de la Section locale 70008 soit ratifié, soit :

Pour : 13
Contre : s/o
Abstentions : 4

ADOPTÉ (VC 5)

13. **CONGRÈS DE L'AFPC**

b. Caucus du STSE

Le confrère Todd Panas, président national, fait savoir que le voyage de la délégation du STSE pour se rendre à Toronto aura lieu le 25 avril 2018, que le caucus du STSE se tiendra les 26 et 27 avril, et que le Congrès de l'AFPC débutera le 29 avril à 13 heures. Des renseignements complémentaires seront envoyés sur le lieu et les heures des réunions du caucus.

a. Comités du Congrès de l'AFPC

Les membres ci-après ont été nommés aux comités suivants du Congrès de l'AFPC :

Finances	-	Consoeur Shimen Fayad
Statuts	-	Confrère Todd Panas
Négociations collectives	-	Confrère Marc Blanchard

Le président national demande à ceux et celles intéressé(e)s à siéger au Comité des généralités de faire connaître leur nom. La consoeur Faye Kingyens et les confrères Richard May et Kevin Lundstrom avancent le leur, après quoi un scrutin secret est organisé, à l'issue duquel le **confrère Kevin Lundstrom** est élu pour siéger au Comité des généralités de l'AFPC.

MOTION : p/a Maund/May

Que les bulletins de vote soient détruits.

ADOPTÉ.

14. **RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS DU STSE**

a. *Renvoi des affaires non conclues par le Congrès national inaugural du STSE*

ii) **Rejet**

MOTION : p/a Sullivan/Lépine

Que toutes les résolutions pour lesquelles leur **rejet** a été recommandé par les comités du Congrès du STSE, soient présentées.

ADOPTÉ (VC 6)

iii) **Acceptation de principe**

MOTION : p/a Maund/Chafe

Que la recommandation **d'acceptation de principe** de la Résolution 31 par le Comité, soit adoptée.

ADOPTÉ

i) **Renvois aux comités du Congrès**

Résolution no. 7

MOTION : p/a Maund/Blanchard

Qu'il soit résolu que le STSE débloque une somme de mille cinq cents dollars (1 500 \$) par section locale, sur une période de trois (3) ans, dans le cadre d'une subvention d'assistance financière aux sections locales et ce, afin d'encourager leurs membres à prendre part à des événements syndicaux et cours de formation.

La consoeur Shimen Fayad, vice-présidente nationale, préside la réunion.

Le confrère Todd Panas, président national, reprend la présidence de la réunion.

MOTION : p/a Schlosser/Sullivan

Que le vote ait lieu.

ADOPTÉ

Motion principale : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (VC 7)

La séance est levée à 11 h 45 pour le déjeuner, et reprend à 13 h 05 sous la présidence du confrère Todd Panas, président national.

14. **RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS DU STSE** (*suite*)

a. Renvoi des affaires non conclues par le Congrès national inaugural du STSE
(*suite*)

i) **Renvois aux comités du Congrès** (*suite*)

MOTION : p/a Chafe/Lundstrom

Que la Résolution 33, qui a été renvoyée à son comité par les délégué(e)s au Congrès, soit déposée.

ADOPTÉ

b. Renvoi aux comités

Les Résolutions 41C (Prix de la parole du STSE) et 42B (Prix du mérite) seront transmises au Comité des titres honorifiques et des récompenses pour qu'il élabore un règlement sur les critères y afférents.

15. **NOUVEAU MINISTÈRE – SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA**

Cette question sera abordée plus tard durant cette séance du Conseil.

16. **DÎNERS DES VPR – EXÉCUTIFS DES SECTIONS LOCALES – NOUVEAU RÈGLEMENT**

MOTION : p/a Maund/Lewis

Attendu que la Résolution no.13 – Nouveau Règlement : Repas des VPR/Exécutifs des sections locales, a été adoptée lors du Congrès national inaugural du STSE en août 2017 ; par conséquent,

Il est décidé que l'article suivant soit ajouté au Règlement 3, soit :

3.XX VPR – Dîners des membres des exécutifs de sections locales

- (a) Chaque vice-président(e) régional(e) peut organiser un petit-déjeuner, un déjeuner ou un dîner-rencontre avec chacune des sections locales de sa région, auquel participe les dirigeant(e)s des exécutifs des sections locales, à raison d'une fois par année civile, lorsque cela s'avère pratique.
- (b) Le montant du remboursement des frais encourus pour la tenue de la réunion sera celui des coûts réels des repas, sur présentation des reçus pertinents. Toutefois, quel que soit le montant total du reçu, le remboursement maximal ne doit en aucun cas être supérieur au nombre total de membres admissibles (y compris le/la VPR) présents à ladite réunion, multiplié par le montant de l'indemnité de repas en vigueur (le coût doit inclure les taxes et pourboires, et ne pas dépasser l'indemnité de repas en vigueur).
- (c) Le nom au complet de chacun(e) des dirigeant(e)s admissible de la section locale concernée, pris(e) en compte pour calculer le montant du remboursement, doit être indiqué sur la demande de remboursement de frais. Le reçu du montant dudit repas doit obligatoirement être inclus dans la demande de remboursement de frais.
- (d) En vertu du présent Règlement, aucuns frais supplémentaires au titre des transports ou de l'hébergement ne seront associés aux dîners en question.

MOTION : p/a Schlosser/Levangie-Connor

Que l'alinéa (b) soit modifié comme suit :

... par le tarif applicable du repas (dont le coût... **ne peut inclure des boissons alcoolisées**) **modification en gras*

Rejetée

MOTION principale : ADOPTÉE (VC 8)

17. **APPROBATION DES VOYAGES DES VPR**

Une discussion porte ensuite sur la marche à suivre pour faire approuver les voyages. Les lignes directrices qui suivent permettront de faciliter cette approbation par le bureau national :

- Envoi de l'annonce avec les dates principales du voyage, puis approbation par les agents des finances, conformément aux paramètres indiqués dans l'annonce.
- Toute modification des dates principales doit être approuvée par le président national.
- Voyages régionaux : AGA, CCSPR
 - Obligation d'envoyer un courriel aux agents des finances à propos des voyages envisagés.
 - Si les réservations sont faites auprès de Vision Travel Solutions : obligation d'indiquer à Kathy Morris les raisons du voyage.

Suivi : Que le confrère Steve Maund, VPR-Né-B./Î-P-É, élabore un formulaire en ligne pour aider les membres du Conseil à prévenir le bureau national de leurs voyages.

18. **DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS – MARCHÉ À SUIVRE**

Le président national procède à la lecture du Règlement 3, section 6, et précise que le bureau national fera preuve de grande diligence pour que les dates limites, indiquées dans ledit règlement, soient respectées.

19. **COMITÉ DE LA STRUCTURE DU STSE -- NOMINATION**

Cette question sera abordée plus tard durant la présente réunion du Conseil.

20. **RÈGLEMENT 3 - MOTIONS**

a) Indemnité de bagage aux dirigeant(e)s nationaux(ales)

MOTION : p/a Maund/Sullivan

Il est décidé d'ajouter l'article suivant au Règlement 3 – Dépenses, soit :

3.XX Indemnité de bagage aux dirigeant(e)s nationaux(ales)

Le STSE reconnaît que les membres du Conseil national voyagent énormément pour les affaires dans le cours de leur mandat et utilisent leurs bagages personnels à des fins professionnelles. Par conséquent, lesdits membres auront droit à une indemnité de bagage de 250 \$ au cours de chaque mandat. Si un(e) membre du Conseil choisit d'utiliser cette indemnité, une demande doit être soumise à un(e) agent(e) financier(ière) du STSE, accompagnée d'un reçu.

ADOPTÉ (VC 9)

b) Matériel de bureau des VPR

MOTION : p/a Maund/Lépine

Il est décidé d'ajouter l'article suivant au Règlement 3 – Dépenses, soit :

3.XX Matériel de bureau des dirigeant(e)s nationaux(ales)

Le STSE reconnaît qu'il existe des outils nécessaires indispensables pour qu'un(e) dirigeant(e) national(e) puisse remplir ses fonctions durant son mandat.

Avant de procéder à l'achat de tout équipement, les dirigeant(e)s nationaux(ales) doivent obtenir l'approbation du (de la) président(e) national(e) et/ou d'un(e) agent(e) financier(ière).

L'équipement acquis durant un mandat doit durer les trois (3) années du mandat du(de la) dirigeant(e) national(e). Le remplacement de tout équipement sera pris en considération en consultation avec le bureau national.

Équipement pouvant être nécessaire et coût maximal :

- Chaise - 200 \$ (par mandat de 3 ans)
- Bureau - 200 \$ (achat unique)
- Classeur - 100 \$ (achat unique)
- Serviette/étui - 200 \$ (par mandat de 3 ans)
- Routeur sans fil - 100 \$ (achat unique)
- Imprimante/numériseur - 200 \$ (par mandat de 3 ans)

Il est décidé, à l'issue d'une discussion, de confier à un comité ad hoc, composé des consœurs Faye Kingyens et Darlene Lewis, et du confrère Richard May, la tâche de réviser la motion selon les suggestions avancées, puis de présenter la motion modifiée plus tard dans le courant de la présente réunion du Conseil national.

Il est ensuite décidé d'avoir une courte discussion sur les points de l'ordre du jour afin de faire avancer les choses.

28. **LOGO DU STSE**

Une nouvelle demande a été envoyée le 28 octobre 2017. Le Comité des titres honorifiques et des récompenses examinera les dossiers déposés puis fera des recommandations au Conseil en vue d'un vote sur le logo.

Bien que la date limite à l'origine était celle du 15 décembre 2017, il a été décidé de la ramener au 1^{er} décembre afin de donner suffisamment de temps au Comité pour examiner les dossiers, avancer ses recommandations, et organiser le vote du Conseil avant la fin de l'année.

29. **PORTES OUVERTES AU STSE**

Une soirée Portes ouvertes (vin et fromage) sera organisée le 1^{er} décembre 2017 de 16 h à 20 h. Cette date a été choisie de façon à profiter de la présence à Ottawa de la plupart des VPR et dirigeants syndicaux/dirigeantes syndicales au Cours de formation sur le leadership de l'AFPC.

Les membres du Conseil national d'administration de l'AFPC, les VPR, les sections locales de la région, et les hauts fonctionnaires des ministères (SM, SMA, directeurs/directrices) y sont invité(e)s.

Une navette sera assurée depuis l'hôtel Westin.

30. **MANUEL DES VPR**

La version électronique du Manuel sera envoyée une fois prête, si des modifications y sont nécessaires après la présente réunion et le cours de formation pour les membres du Conseil.

Ceux et celles qui ne peuvent l'imprimer et désirent une copie papier sont invité(e)s à le laisser savoir au bureau national.

31. **LIEU DU CONGRÈS DU STSE EN 2020**

Il est fait appel à des propositions en vue du lieu du Congrès de 2020, tout en gardant à l'esprit qu'une ville ayant un aéroport qui est une plaque tournante, est plus avantageuse. Il est aussi demandé de discuter du mois durant lequel le congrès aura lieu.

Les villes suivantes sont proposées :

Vancouver	Montréal
St. John's (T.-N-L)	Victoria
Winnipeg	Québec

Les villes de Vancouver et de Montréal s'avérant les plus populaires, un vote à mains levées a donc lieu, donnant le résultat suivant : Vancouver 12, Montréal 5. Le Congrès de 2020 du STSE se tiendra donc à Vancouver.

À l'issue d'une discussion, il est décidé de prendre en compte une fenêtre de six semaines en juillet et août pour évaluer la période la plus économique.

22. **PROTOCOLE RELATIF AUX COMMUNICATIONS/COURRIELS**

Une explication du guide de référence rapide est donnée, durant laquelle il est précisé qu'il n'est pas nécessaire de mettre le président national en copie de tous les courriels si son suivi n'est pas requis.

Des modifications sont apportées au document, à savoir qu'il est demandé d'ajouter la nécessité de communiquer aux VPR les enjeux des sections locales. Le Protocole sera envoyé aux sections puis affiché sur le site Web.

Une liste des échelles des salaires pour chaque ministère sera remise aux VPR.

23. **PROTOCOLE RELATIF AUX GRIEFS**

Une explication de ce document est avancée, puis il est précisé qu'une autre discussion aura lieu durant le cours de formation des VPR. Il est proposé d'y ajouter le document « Griefs fréquemment déposés » à titre de référence pour le libellé des griefs. Ce document se trouve déjà sur le site Web.

24. **COMMUNICATIONS AUX SECTIONS LOCALES**

b. Renseignements sur les griefs à envoyer au/à la VPR

Il est demandé que soit envoyé un communiqué aux sections locales pour qu'elles contactent leur VPR avant de déposer un grief, et de faire parvenir tous les renseignements afférents au grief à leur VPR en vue d'une présentation au 2^{ème} palier.

a. Changements au Calendrier des AGA

Bien que les VPR soient tenu(e)s de communiquer avec leurs sections locales sur le Calendrier des AGA, il est demandé que le bureau national envoie un communiqué aux sections locales pour les informer de la nouvelle fenêtre de six (6) mois de la saison des AGA.

25. **COMMUNICATIONS – CHAÎNE DE COMMANDE**

Cette question a été abordée durant la discussion sur le Protocole relatif aux communications. Un communiqué sera envoyé aux sections locales.

La présente séance du Conseil national est levée à 16h30.

6 novembre 2017

La réunion est de nouveau convoquée à 9h05 sous la présidence du confrère Todd Panas, président national.

19. **COMITÉ DE LA STRUCTURE DU STSE – NOMINATION** (suite)

Le président national aborde la question de l'engagement des membres du Comité, discute du nombre de réunions, et de ce que l'on attend d'eux concernant une nouvelle structure régionale du STSE, et aussi une nouvelle formule relative aux délégué(e)s.

Ce comité comprendra le président national, en tant que membre de droit, et 4 ou 5 membres représentant chaque région : Est, Ouest/Prairies, RCN/Ontario, Québec. Il est par ailleurs précisé que la composition du comité sera souple de façon à lui permettre de faire les meilleures recommandations pour le Congrès de 2020.

Le Comité de la structure du STSE sera un point permanent à l'ordre du jour du Conseil national, et il est par ailleurs demandé qu'il en soit de même pour les AGA et conférences régionales.

Les personnes intéressées à siéger à ce comité sont invitées à transmettre leur nom à la consoeur Shimen Fayad d'ici à la fin de la journée. Les VPR suppléant(e)s pourraient aussi y siéger. Le Comité consultatif choisira les membres du comité.

26. **CRÉATION D'UN COMITÉ AD-HOC SUR L' ENVIRONNEMENT**

Le confrère Marc Blanchard, VPR-Scotia/Fundy, prend la parole sur le bienfait d'un tel comité et avance quelques idées sur ce qu'il pourrait accomplir.

MOTION : p/a Blanchard/Chafe

Que le présent Conseil mette sur pied un Comité ad hoc sur l'environnement.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Des volontaires sont recherché(e)s – les confrères Richard May, Robert Chafe et Marc Blanchard siégeront à ce nouveau comité, et le confrère Blanchard remettra le mandat du comité à la prochaine réunion du Conseil national.

27. **JUSTIFICATION DES DEMANDES DE PREUVE DE CONGÉ**

Une explication est donnée.

32. **CCSP NATIONAL – DISTRIBUTION DES PROCÈS-VERBAUX**

L'adjointe administrative enverra au Conseil national tous les procès-verbaux des réunions du CCSP national de chaque ministère, une fois reçus au bureau national.

Suivi : Que le confrère Steve Maund soit chargé de créer une section sur les CCSP, dans le lecteur partagé de Google, afin que les VPR communiquent les enjeux des CCSP régionaux.

21. **RÉUNIONS**

c. *Assemblées générales annuelles des sections locales*

Les sections locales doivent s'assurer que leurs Règlements internes tiennent compte de la nouvelle saison des AGA, laquelle a été décidée à l'issue d'un vote au Congrès inaugural du STSE, soit du 1^{er} octobre au 31 mars.

Les sections qui désirent que le président national assiste à leur réunion sont invitées à coordonner leurs dates avec l'assistante administrative. En raison de problèmes au niveau ministériel, le confrère Panas désire assister à l'AGA de la Section locale de SC et de l'ASPC.

Il est par ailleurs suggéré de bloquer plusieurs AGA dans une même région au cours de la même période et ce, afin de gagner du temps et de faire des économies.

b. *Réunions du Conseil national*

Il est décidé que toutes les réunions du Conseil national se tiendront à Ottawa, à l'exception de celle du printemps 2020 qui se déroulera sur le lieu même du Congrès de cette année-là.

Réunion du Conseil du printemps 2018 – Semaine du 28 mai – 1^{er} juin
Réunion du Conseil de l’automne 2018 – Semaine du 22 – 26 octobre

a. Conférences régionales

Conférence régionale de l’Atlantique (Atlantique, Terre-Neuve/Labrador, Scotia-Fundy et Nouveau-Brunswick/Île-du-Prince-Édouard) : 19 – 22 juin 2018 à Halifax

Conférence régionale de l’Ouest (Manitoba, Saskatchewan, Prairies & Nord, Alberta/Colombie-Britannique/Yukon et Colombie-Britannique) : 11 – 15 juin dans l’Ouest de l’Alberta

Conférence régionale de l’Ontario : 10 – 14 octobre 2018 à Thunder Bay

Québec : 4 – 8 juin 2018 à Montréal

Conférence de la région de la capitale nationale : 19 – 21 septembre 2018

Il est rappelé aux membres du Conseil qu’en vertu des Politiques, chaque section peut envoyer trois (3) représentant(e)s (ou davantage aux frais de la section, ou en puisant dans la nouvelle Aide aux sections locales). Les conférences régionales durent deux (2) jours mais une troisième journée peut y être ajoutée pour donner une formation.

33. **INTERVENTIONS CONJOINTES SUR LES LIEUX DE TRAVAIL À SC ET À L’ASPC**

Le président national donne quelques renseignements sur des interventions qui ont eu lieu sur des lieux de travail, et aborde notamment un plan d’action visant « redonner vie à votre lieu de travail », et comment il désire le mettre en œuvre dans tous les ministères.

33a. **MOTION SUR UN DON**

MOTION : p/a Sullivan/Gilchrist

Attendu que Niki Kish est décédée le 24 octobre 2017 des suites d’une maladie mentale, et

Attendu que Niki était membre de l'Exécutif de la Section locale 00144, et

Attendu que le conjoint de Niki, Todd Kish est aussi membre en règle de ladite Section locale 00144, et

Attendu que Niki et Todd ont deux jeunes enfants, Jordyn and Colton, et

Attendu qu'une page 'GogetFunding' a été créée pour recueillir des fonds et venir en aide à Todd pour lui permettre de payer les dépenses initiales, et que la majorité de ces sommes seront versées dans un régime enregistré d'épargne-études, pour les études des enfants, et

Attendu que le STSE défend ardemment les enjeux que soulèvent la santé mentale et l'éducation des enfants de ses membres ; par conséquent,

Il est décidé que le STSE prenne la somme de 500 \$ de son excédent et la verse à la page GogetFunding pour aider les enfants de la famille Kish.

ADOPTÉ (VC 10)

15. **NOUVEAU MINISTÈRE – SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA** (suite)

Le président national donne ensuite quelques renseignements sur le nouveau ministère en question, sur le premier CCSP sectoriel de la DGSPNI, et aussi sur l'inclusion de ce ministère comme point permanent des ordres du jour des CCSP aux niveaux sectoriels et national. Le bureau national demande donc aux sections locales et aux régions de faire en sorte que ce point permanent figure bien aux ordres du jour en question.

Le Ministère a été chargé de créer une liste de Q&R afin de tenir ses employé(e)s au courant de la situation, et aussi d'avancer des explications sur le processus suivi. Les syndicats devraient y jouer un rôle dans le cadre des réunions mensuelles.

Cette séance du Conseil national est levée à 11h40 pour le déjeuner, après quoi la Conseil reprend ses travaux à 13 h sous la présidence du confrère Todd Panas.

20. **RÈGLEMENT 3 – MOTIONS** (suite)

b) *Matériel de bureau des VPR* (suite)

Le Comité ad hoc (consoeurs Faye Kingyens et Darlene Lewis, et confrère Richard May) présente la motion modifiée, après quoi une discussion a lieu et des amendements favorables sont proposés. Il est par ailleurs décidé de voter pour que le matériel reste dans ce nouveau règlement.

Rappel au règlement : La consoeur Karla Levangie-Connor, VPR-Atlantique, précise que durant la discussion sur le Règlement sur l'indemnité de technologie aux VPR, lors de la réunion du Conseil du 25 août 2017, les imprimantes devaient relever de cette indemnité, et que par conséquent elle se demande pour quelle raison cela devrait être mentionné dans le règlement sur le matériel de bureau.

Décision du président : Rappel rejeté. Le Conseil vote sur chaque article devant être inclus dans le nouveau règlement, et n'a pas encore voté sur le Règlement en tant que tel.

Il est annoncé que si un membre du Conseil a besoin d'un article particulier pour exécuter ses fonctions, un dossier doit être présenté au président national, à des fins d'approbation.

MOTION : p/a Kingyens/May

Il est décidé d'ajouter l'article suivant au Règlement 3 – Dépenses, ainsi modifié :

3.XX Matériel de bureau des dirigeant(e)s nationaux(ales)

Le STSE reconnaît qu'il existe des outils nécessaires indispensables pour qu'un(e) dirigeant(e) national(e) puisse remplir ses fonctions durant son mandat.

Avant de procéder à l'achat de tout équipement, les dirigeant(e)s nationaux(ales) doivent obtenir l'approbation du (de la) président(e) national(e) et/ou d'un(e) agent(e) financier(ière). *Des reçus doivent impérativement être remis au bureau national.*

L'équipement acquis durant un mandat doit durer les trois (3) années du mandat du(de la) dirigeant(e) national(e). Le remplacement de tout équipement sera pris en considération en consultation avec le bureau national.

Les subventions portent sur la période allant d'août 2017 au 1^{er} janvier 2020. Si un(e) vice-(e) régional(e) ne va pas jusqu'au bout de son mandat de trois (3) ans, le montant sera calculé au prorata de la période durant laquelle il/elle a été en fonction. Il n'est en aucun cas possible de retourner le matériel au bureau national une fois l'achat effectué.

Équipement pouvant être nécessaire et coût maximal :

- Chaise - 200 \$ (par mandat de 3 ans)
- Classeur - 100 \$ (achat unique)
- Serviette/étui - 200 \$ (par mandat de 3 ans)
- Imprimante/numériseur - 200 \$ (par mandat de 3 ans)

Rappel au règlement : La consœur Karla Levangie-Connor, VPR-Atlantique, rappelle que lors de la réunion du Conseil du 25 août 2017, durant la discussion sur le Règlement sur l'indemnité pour appareils technologiques des VPR, il avait été question d'inclure les imprimantes dans cette indemnité.

Décision du président : Rappel accepté. Le président national et la vice-présidente nationale écouteront l'enregistrement des discussions à cette réunion. Si l'imprimante est incluse dans l'indemnité pour appareils technologiques, elle sera alors retirée de l'indemnité pour le matériel de bureau.

ADOPTÉ (RV 11)

34. **DISCUSSION LIBRE**

Cette discussion libre donne aux membres du Conseil la possibilité de poser des questions diverses, d'avoir une idée de qu'il se passe dans d'autres régions, et de discuter de toutes sortes de sujets, tels que Phénix, les nouvelles embauches, etc.

Il est demandé aux VPR d'inscrire le système Phénix et les questions relatives à la paye comme points permanents des réunions des CCSP locaux et régionaux, et de transmettre les problèmes de paye qui ne cessent de s'aggraver, au VPEN de l'AFPC. En outre, la question des nouvelles embauches devrait elle-aussi être un point permanent des CCSP régionaux du fait que les ministères sont tenus d'informer les syndicats de toute nouvelle embauche.

Une discussion porte ensuite sur la possibilité d'organiser une Journée d'action sur Phénix, durant laquelle des avis favorables et défavorables sont donnés, de même que d'autres suggestions, le tout étant transmis à l'AFPC.

De possibles changements seront ajoutés à la classification des agent(e)s d'application de la loi sur le tabac à la réunion de décembre du CCSP national (SC).

Cette séance du Conseil national est levée à 15h30 pour une session à huis clos.

MOTION : p/a Maund/Schlosser

Que la présente réunion du Conseil soit levée.

Adopté par consensus.

ADDENDA

À la suite de la réunion, la consœur Fayad, vice-présidente nationale, a écouté l'enregistrement de la réunion du Conseil qui a eu lieu après la convention et il n'a pas été question d'inclure les imprimantes / lecteurs optiques avec l'indemnité des «Appareils technologiques», donc l'achat d'imprimantes / numériseurs pour les dirigeant(e)s nationaux(ales) sera inclus à l'indemnité «Matériel de bureau des dirigeant(e)s nationaux(ales)».